

Service instructeur
Environnement et Agriculture

N° *6^e/78-06*

Service consulté

C051

**Demande de subvention du SIVOM Pays de Brisach
pour l'élaboration d'un GERPLAN**

Résumé : *Lors de sa séance du 2 février 2000, le Conseil Général a fixé les critères de financement pour les études préalables aux Plans de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN). Le Département participe à hauteur de 70 % du coût de l'élaboration d'une telle étude sous maîtrise d'ouvrage d'une structure intercommunale, avec un plafond de prise en compte des frais d'études de 30.490 € HT, soit une subvention maximale de 21.343 €.*

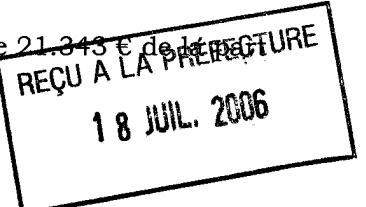
A ce titre, il vous est proposé d'examiner le projet présenté par le SIVOM Pays de Brisach et de lui accorder, le cas échéant, une subvention de 21.343 €.

Le SIVOM Pays de Brisach regroupe 22 communes, qui rassemblent près de 22.000 habitants. Sa charte intercommunale, validée fin 2005, entérine la décision de réaliser un GERPLAN afin de mettre en place une politique volontariste en matière de gestion des espaces ruraux et périurbains. L'objectif du SIVOM Pays de Brisach est d'assurer le développement économique du territoire tout en améliorant le lien social entre les habitants et en préservant leur environnement et leur cadre de vie.

En assurant la maîtrise d'ouvrage de cette étude, le SIVOM Pays de Brisach souhaite se donner les moyens de préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles de son territoire en privilégiant la concertation et la communication auprès de ses habitants.

Le cabinet d'études VALOREN a été retenu pour mener l'étude préalable à l'élaboration du GERPLAN. Le coût de la prestation s'élève à 50.167,22 € HT.

Le SIVOM Pays de Brisach peut donc prétendre à une aide plafonnée de 21.343 € de la part du Département.

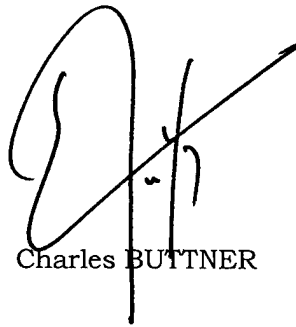


Cette aide serait versée de la manière suivante :

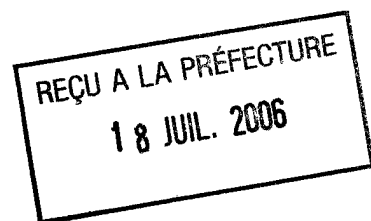
- Le versement immédiat de 4.268,60 €, correspondant à 20 % de la subvention totale ;
- Le versement de 8.537,20 €, soit 40 %, à la remise du second rapport d'étape ;
- Le versement du solde, soit 8.537,20 € au maximum, une fois l'étude validée et l'ensemble des documents remis.

En conclusion, je vous propose d'accorder une subvention de 21.343 € au SIVOM Pays de Brisach pour l'élaboration du GERPLAN. La subvention sera prélevée au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2006

**Financement des études GERPLAN
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03560	SIVOM DU PAYS DE BRISACH étude GERPLAN - SIVOM Pays de Brisach	30 490,00	70 %	21 343,00
			Total	21 343,00